

2010

Rapport d'activité

LES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE



INFORMATION LÉGALE
SÉCURITÉ JURIDIQUE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
DROIT COMMERCIAL
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
SÛRETÉS MOBILIÈRES
PRÉVENTION
VIE DES ENTREPRISES
TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE



— **5 MILLIONS** d'actes juridiques pour le compte des entreprises sont traités chaque année par les greffiers

— **135** Greffes de Tribunaux de commerce répartis sur l'ensemble du territoire français

— **2 000** collaborateurs

— **70 000** mises à jour quotidiennes du RCS

— **4 MILLIONS** de sièges sociaux immatriculés en France.

EDITO



Greffiers des Tribunaux de commerce

Les Greffiers des Tribunaux de commerce sont des professionnels du droit et des spécialistes de la tenue de registres légaux. Leur expérience, alliée à la maîtrise des innovations technologiques, est un atout considérable au service de la justice commerciale et des entreprises.

Ce souci constant de modernité et cette exigence dans la qualité du service rendu renforcent la légitimité de notre profession, aujourd'hui, sollicitée pour apporter son expertise et son savoir-faire dans des dossiers complexes et stratégiques.

C'est dans cet environnement institutionnel et réglementaire en pleine évolution que le Conseil national des Greffiers des Tribunaux de commerce inscrit son action auprès de ses membres et des pouvoirs publics : l'information et la formation des greffiers et de leurs collaborateurs, le positionnement de la profession sur les textes et les projets en préparation, la mise en place de nombreux partenariats ont rythmé ainsi l'activité de ces derniers mois.

Résolument tournée vers l'avenir et l'ère numérique, la profession consacre des moyens importants pour faciliter l'accès à toute l'information légale sur les entreprises et permet ainsi l'indispensable transparence de la vie économique, facteur de développement des entreprises.

L'État a délégué aux Greffes des Tribunaux de commerce une mission de service public dans un cadre strictement réglementé et contrôlé. Ce modèle permet de mobiliser les moyens et les énergies pour s'adapter aux besoins des entreprises et anticiper les défis qui nous attendent. Le projet d'étendre prochainement ce statut aux tribunaux mixtes de commerce dans les départements et territoires d'outre-mer est une reconnaissance de l'efficacité de cette délégation de service public.

Les investissements, réalisés par tous les greffiers et mis en commun dans le cadre du GIE Infogreffe, ont permis de développer des services innovants et fiables dont chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître la pertinence. Des avancées technologiques importantes tels que les accès sécurisés dédiés aux activités judiciaires, à la police, aux parquets mais aussi les portails des juges et des avocats en sont la parfaite illustration.

Plus que jamais, des liens étroits unissent notre profession avec les acteurs économiques. Les Greffiers des Tribunaux de commerce, professionnels libéraux, officiers publics et ministériels, membres du tribunal, interviennent, en effet, à chaque moment important de la vie de l'entreprise. Ils constituent aujourd'hui un pivot incontournable de l'information légale.

Entre la simplification de l'acte d'entreprendre et la nécessaire sécurité juridique, les greffiers assurent pleinement cette mission de régulateur de l'économie.

Didier Oudenot
Président du Conseil National
des Greffiers des Tribunaux de Commerce

Greffiers des Tribunaux de commerce

LE CONSEIL NATIONAL DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE (CNG)

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC), composé de 24 greffiers élus par leurs pairs, est chargé de défendre les intérêts collectifs de la Profession. Les membres du Conseil national élisent en leur sein pour une période de deux ans un président, un vice-président et cinq membres qui constituent le Bureau.

→ QUATRE GRANDS RÔLES

Une mission de représentation

Le Conseil National est le porte-parole de la profession auprès des pouvoirs publics.

Il est l'interlocuteur privilégié du Garde des Sceaux qui nomme les Greffiers et les rend délégataires de la puissance publique de l'État.

Plus largement, le CNG représente la profession auprès des ministères, des parlementaires, des organisations patronales et syndicales au niveau français et européen.

Une mission de contrôle

Le Conseil National mène des inspections régulières des différents Greffes de Tribunaux de commerce, dans le cadre d'une réglementation

stricte et sous l'autorité du Procureur de la République et peut également assister l'Inspection Générale des Services Judiciaires lors de ses contrôles. Il exerce un pouvoir disciplinaire auprès de ses membres.

Une mission de formation

Le Conseil National est chargé d'organiser la formation initiale, les examens professionnels et la formation permanente des greffiers et de leurs personnels.

Les commissions du Conseil national travaillent sur différents projets : circulaires juridiques, règles professionnelles, référentiel pour les inspections des greffes, guide pratique sur le RCS et élaboration d'un livre blanc de la profession.

Une mission d'information

Le CNG tient le fichier électronique national des gages sans dépossession (Article 9 du décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006). Ce fichier est consultable sur le site www.cngtc.fr.

Par ailleurs, le site internet www.greffes.com créé par le Conseil national et Infogreffe a pour objectif de donner une image commune de la Profession. On y retrouve des informations pratiques sur les greffes, leurs activités et des outils pratiques comme le guide des formalités. Les principales données de l'observatoire statistiques de la profession sont également disponibles sur greffes.com.

→ UN MODÈLE ORIGINAL ET EFFICACE

Les Greffiers des Tribunaux de commerce sont des Officiers Publics et Ministériels.

Ils sont nommés par arrêté du garde des Sceaux et exercent leurs missions sous le contrôle du Ministère public. Mais ce sont aussi des **Professionnels libéraux** : c'est-à-dire qu'ils ont la capacité d'investir, de s'organiser, d'entreprendre et d'innover tout en exerçant dans le cadre réglementaire fixé par la loi.

Ce statut explique la double exigence à laquelle doivent répondre les Greffiers des Tribunaux de commerce :

- **satisfaction de l'État** dont ils exercent, par délégation, certaines prérogatives : les Greffiers ont un devoir de compétence, de loyauté et d'éthique.

- **satisfaction des usagers** du service public de la justice commerciale dont ils sont les interlocuteurs directs. Les Greffiers ont un devoir de

service, de performance et d'efficacité. Les actes effectués par les Greffiers relèvent d'un tarif national fixé par décret.

Le Greffier est **membre du Tribunal de commerce**. Il assiste les juges aux audiences, assure la mise en forme des décisions ainsi que, sous l'autorité du Président, la conduite des procédures commerciales, l'administration, l'organisation et le secrétariat du Tribunal.



→ LE BUREAU DU CNG

pour la période 2010/2011



Président

Didier OUDENOT,
Greffier associé du Tribunal de commerce de Montauban



Vice-Président

Frédéric BARBIN,
Greffier du Tribunal de commerce de Nantes



Secrétaire

Francis LEGER,
Greffier associé du Tribunal de commerce de Caen



Trésorier

Corinne SCHMITZ,
Greffier associé du Tribunal de commerce de Versailles



Chargés de mission auprès du président

Philippe BOBET,
Greffier associé du Tribunal de commerce de Paris



Pierre FAURE,
Greffier du Tribunal de commerce de Saint-Etienne



Louis Dominique RENARD,
Greffier du Tribunal de commerce de Saint-Quentin

Quelques chiffres :

- En 2009/2010 le Conseil national a formé près de **1500 collaborateurs** des Greffes (droit des sociétés, registre du commerce et des sociétés, réforme des procédures collectives, guichet unique et activités réglementées...).
- Si en 2009 **28%** des salariés des professions libérales ont été formés, le pourcentage de départ en formation pour les salariés des Greffes des Tribunaux de commerce est de **50%**. La profession se place ainsi en deuxième position pour le taux de départ en formation de ses salariés parmi les catégories "Officiers Publics et Ministériels" et "Professions Juridiques et Judiciaires"
- En 2010, **75%** des Greffiers des Tribunaux de commerce ont suivi une formation dispensée par le Conseil national.

Greffiers des Tribunaux de commerce

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À TOUTES LES ÉTAPES DE LEUR VIE

Depuis sa création, tout au long de son développement et jusqu'à l'arrêt de son activité, les Greffiers de Tribunaux de commerce accompagnent l'entreprise lors de chaque étape importante de sa vie.

→ UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Assistance, contrôle, authentification et prévention

Les missions des Greffiers des Tribunaux de commerce sont principalement de quatre ordres :

- **L'assistance** : Les Greffiers assistent non seulement les entreprises dans l'accomplissement de leurs formalités légales, mais plus largement, ils assistent les Juges des Tribunaux de commerce dans le cadre de la justice commerciale.

- **Le contrôle** : les Greffiers reçoivent, contrôlent et conservent les déclarations et les actes concernant les commerçants et les sociétés : identité, statut, situation économique et financière, défaillances...

- **L'authentification** : ils authentifient les actes de la juridiction dont ils sont les conservateurs. Ils assistent le Président et les juges aux audiences ; mettent en forme et conservent les décisions.

- **La prévention** : Le Greffé assure toute la logistique de la prévention des difficultés des entreprises. Il transmet les informations contenues dans les fichiers du Greffe afin d'offrir au Président du Tribunal une vision exacte de la situation des entreprises de son ressort, et lui permettre ainsi de détecter et éventuellement d'inviter l'entreprise en difficulté à trouver une solution adaptée à sa situation.

Les spécialistes de la tenue des registres légaux

Par la tenue des registres légaux (Tenue et contrôle du Registre du Commerce et des Sociétés, du registre spécial des agents commerciaux, du registre spécial des EIRL et conservation des sûretés mobilières), les Greffiers mettent à disposition des informations juridiques et financières certifiées sur les entreprises.

Les Greffiers des Tribunaux de commerce constituent ainsi un véritable observatoire du monde économique. Ils ont toujours su anticiper, s'adapter aux besoins des entreprises et aux exigences de la vie économique.

70 000 mises à jour quotidiennes

Les 228 Greffiers et leurs 2 000 collaborateurs traitent chaque année près de 5 millions d'actes majeurs pour les entreprises françaises :

- 1 million de décisions de justice,
- 3 millions de formalités,
- 1 million d'inscriptions de nantisements et de privilèges.

Résolument tournés vers l'avenir et l'ère numérique, les Greffiers sont pleinement entrés dans la dématérialisation : immatriculation en ligne, acte authentique électronique,

signature électronique, injonction de payer dématérialisée, communication électronique avec les avocats, dépôt électronique des comptes... Ils constituent aujourd'hui un pivot incontournable de l'information légale.

Le RCS

Le Registre du Commerce et des Sociétés a été créé à l'issue de la première guerre mondiale par la loi du 18 mars 1919. Au fil des réformes intervenues, notamment sous l'impulsion de l'Union européenne, le RCS est passé d'un simple répertoire des personnes physiques et morales commerçantes sans effets juridiques à un véritable registre de publicité légale produisant des effets de droit.

Le Registre du Commerce et des Sociétés est devenu un instrument de contrôle d'application du droit des entreprises et le Greffier, sous la surveillance d'un magistrat, est chargé de ce contrôle, et de la diffusion des informations qu'il contient.

Avec le registre spécial des agents commerciaux et le registre spécial des EIRL, c'est un véritable registre économique des entreprises qui est tenu par les greffiers.

135

greffes répartis sur l'ensemble du territoire français.

Les objectifs généraux de la Profession :

- Faciliter l'accès aux informations juridiques et économiques
- Dématérialiser les formalités
- Développer la prévention des difficultés des entreprises
- Lutter contre les fraudes fiscales et sociales
- Réduire les charges de l'État et des Entreprises
- Rationaliser les compétences juridictionnelles
- Alléger la charge des juges et réduire les délais judiciaires
- Simplifier les formalités pour les entreprises

Immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés en 2010

Personnes Physiques	43 842
Sociétés commerciales	169 700
Groupements d'Intérêt Economique	392
Sociétés civiles	73 806
Total	287 740

Les Greffes des Tribunaux de commerce prennent une part active dans la recherche de la suppression ou de l'allègement des formalités devant être accomplies par les entreprises »

*Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises.
23 septembre 2010*

Greffiers des Tribunaux de commerce

INFOGREFFE

LES OUTILS TECHNOLOGIQUES DES GREFFIERS AU SERVICE DES ENTREPRISES

La diffusion pour le compte des Greffes de l'information juridique et économique sur les entreprises constitue la mission première d'Infogreffe complétée et renforcée aujourd'hui par la dématérialisation des formalités dans le cadre des mesures de simplification. Présentation par Frédéric LAISNÉ, Greffier associé du Tribunal de commerce de Meaux, Président d'Infogreffe.



→ INFOGREFFE ACTEUR MAJEUR ET OFFICIEL



Comment accéder à l'information Infogreffe ?

Frédéric LAISNÉ : Au fil des années, la qualité de ses prestations a fait d'Infogreffe un acteur incontournable en le plaçant au cœur du dispositif de diffusion de l'information économique.

Infogreffe diffuse l'information légale sur les entreprises sur son site www.infogreffe.fr mais également via un serveur vocal et, depuis avril 2010, via son application iPhone. À partir du site, tous les documents légaux sont accessibles en consultation immédiate ou en commande courrier.

Quels sont les types d'informations disponibles gratuitement ?

F. L. : Infogreffe permet d'accéder également à bon nombre d'informations gratuites : la recherche d'entreprises, la recherche par dirigeant, chiffres

clés, la pose de surveillance, la liste des statuts et actes disponibles, la liste des sociétés ayant déposé leurs comptes, le guide des formalités, toutes les informations utiles sur les greffes.

Toujours plus de services aux entreprises, tel est votre credo ?

F. L. : Infogreffe c'est aussi des services d'aide à la gestion pour les entreprises. A partir du web ou du serveur vocal, il est possible de mettre gratuitement sous surveillance un portefeuille d'entreprises et d'être alerté en cas de modification sur une d'entre elles (ouverture de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, créances privilégiées Trésor Public ou Sécurité Sociale, transfert de siège, changement de gérant etc.). Bien informés, les prises de décision des entrepreneurs sont facilitées et leurs relations commerciales vis-à-vis de leurs clients ou fournisseurs optimisées.

La dématérialisation des formalités constitue-t-elle un axe fort de développement des Greffiers ?

F. L. : Précurseur en matière d'échanges électroniques, Infogreffe propose,

depuis 2007, un portail dédié (www.i-greffes.fr) aux formalités dématérialisées auprès des greffes des tribunaux de commerce.

Cette démarche a été réalisée en plusieurs étapes :

- **Dès 2007** : ouverture de l'immatriculation en ligne au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S). En effet, il est depuis cette date possible de créer son entreprise par internet, en quelques clics et de manière totalement sécurisée, en complétant les formulaires directement en ligne et en joignant électroniquement les documents nécessaires à l'enregistrement de cette nouvelle société.

- **Octobre 2007** : l'ouverture des formalités modificatives au RCS. Les entreprises, ou leurs mandataires, peuvent effectuer à distance les principaux changements statutaires (changement d'activité, de gérant, de capital, de dénomination sociale etc.).

- **Juillet 2010** : le dépôt des comptes annuels. En numérisant au préalable tous les documents comptables nécessaires (liasse fiscale, attestation de conformité, rapport de gestion,...), le dépôt des comptes annuels peut également être réalisé par internet.



Infogreffe
est l'illustration
de la modernité
de la délégation
de service public
confiée aux
Greffiers des
Tribunaux
de commerce »

1 000 000
Environ un million de visiteurs
uniques sur infogreffe.fr

Infogreffe

- Créé en 1986, Infogreffe est un GIE regroupant l'ensemble des Greffes des Tribunaux de Commerce, soit 135 au total et près de 2 000 collaborateurs. Son rôle est d'organiser et de gérer la diffusion et la commercialisation de leurs données.
- Par le biais d'Infogreffe, entreprises et particuliers peuvent accéder à une information officielle, fiable et mise à jour en temps réel concernant toutes les entreprises françaises inscrites au RCS tenu par les Greffes des Tribunaux de commerce.
- Depuis sa création, Infogreffe, dans le prolongement de la mission de service public des greffiers, a pour priorité de faciliter l'accès à ses services et permet de dématérialiser les principales démarches auprès des Greffes.

122^{ème} congrès des Greffiers

TRANSPARENCE, SÉCURITÉ JURIDIQUE, RÉGULATION

L'information légale sur les entreprises est un élément essentiel de la transparence de la vie économique. Ce sujet a été largement abordé lors du 122^{ème} congrès du CNG. Le Registre du Commerce et des Sociétés qui était à l'origine un simple catalogue administratif sans effet juridique est devenu avec le temps un outil de référence.

→ L'INFORMATION LÉGALE, FACTEUR CLÉ DE LA CONFIANCE ÉCONOMIQUE



La mission du Greffier est de recevoir et de contrôler les déclarations des entreprises depuis leur création jusqu'à leur disparition. Placé sous l'autorité juridictionnelle du Président du tribunal ou du juge commis, ce registre est constitué des déclarations des entreprises et du dépôt des actes des sociétés. Il offre ainsi une qualité d'information qui, soumise au contrôle du Greffier, dispose d'une véritable valeur juridique opposable aux tiers.

L'information sur les entreprises revêt, aujourd'hui plus que jamais, une valeur stratégique pour les acteurs économiques. Elle permet ainsi de vérifier objectivement la vitalité économique d'un partenaire, d'un concurrent, d'un sous-traitant, d'un fournisseur ou d'un client.

L'essor des registres de publicité légale à l'époque moderne correspond à ce besoin d'une information de confiance opposable et accessible aux opérateurs économiques.

Une information objective et contrôlée

Le système juridique doit offrir un système de publicité légale remplissant essentiellement deux fonctions : informer les tiers intéressés par la situation de l'entreprise en cause et permettre au tiers d'opposer cette information publiée. Cela correspond à l'essence de la publicité légale, sa raison d'être : la sécurité juridique.

La confiance dans l'information est d'autant plus forte que l'information n'émane pas seulement des opérateurs concernés, mais qu'elle fait l'objet d'un contrôle en amont. Pour les données du Registre du Commerce et des Sociétés, les Greffiers des Tribunaux de commerce ont la charge de ce contrôle de légalité.

Au sein de l'information juridique et financière dont les opérateurs économiques ont besoin, l'information légale occupe une place privilégiée. Le caractère officiel de l'informa-

tion légale est un facteur clé de la confiance sans laquelle il n'y a pas de croissance économique durable.

Une information accessible et interconnectée

L'unification progressive de la publicité légale auprès d'une instance centrale, en l'occurrence le Greffe du Tribunal de commerce est un élément essentiel de l'efficacité du RCS. La plate-forme électronique centrale, Infogreffe, permet à chaque greffe de mettre à la disposition du plus grand nombre une information aussi bien juridique qu'économique contrôlée et enregistrée quotidiennement dans les Greffes. Déjà précurseurs avec le minitel, l'avènement d'internet a constitué pour les Greffiers des Tribunaux de commerce une véritable révolution.

Infogreffe, la plate-forme d'accès à l'information délivrée par les Greffes, propose aujourd'hui un service de surveillance sur abonnement. Il est désormais possible de recevoir par sms ou mail une information dès qu'une formalité est accomplie dans un Greffe de commerce par une entreprise identifiée préalablement.



Les coûts
d'inscription au
RCS en France
sont parmi les plus
compétitifs en
Europe. »

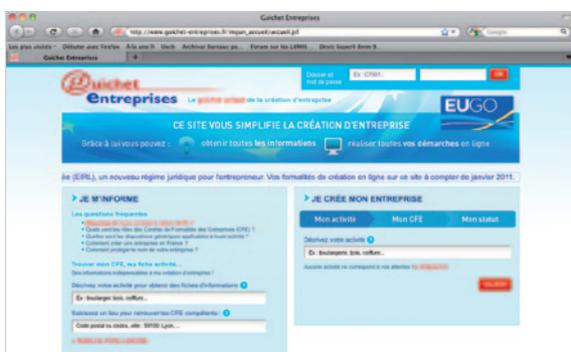
L'interopérabilité des RCS en Europe

— Dans le cadre d'une économie globalisée, l'amélioration de l'interconnexion des registres du commerce de l'Union Européenne reste à faire. Ce thème a déjà fait l'objet d'un livre vert de la Commission européenne au cours de l'année 2009 et d'une résolution récente du Parlement européen adoptée le 7 septembre 2010. Les Greffiers des Tribunaux de commerce, aux côtés de l'INPI, travaillent actuellement dans le groupement EBR qui permet déjà un accès facilité aux registres de 26 pays européens et surtout qui amorce une coopération entre ceux-ci sur une base volontaire, notamment sur le terrain de l'interopérabilité via le projet BRITE.

Greffiers des Tribunaux de commerce

ACTUALITÉS 2010

→ GUICHET UNIQUE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE



Le guichet unique de la création d'entreprise a pour objectif de faciliter la création d'entreprise en France en regroupant sur un seul site Internet www.guichet-entreprises.fr, l'ensemble des démarches administratives en ligne. Le guichet entreprise repose sur les 5 réseaux fran-

çais du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) : les Greffes des Tribunaux de Commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, les Chambres d'Agriculture et l'URSSAF.

Le guichet unique de la création d'entreprise est une association créée à l'initiative du Gouvernement dans le cadre de la directive communautaire européenne relative aux Services. Elle est présidée par le CNG en la personne de Maître Michel Jalenques, Président honoraire du CNG.

Le grand prix des lecteurs d'« Acteurs Publics », dans le cadre des victoires 2010 de la modernisation de l'État, a récompensé les efforts de l'ensemble des partenaires du guichet unique.

→ PLATE-FORME DE PUBLICITÉ LÉGALE

Le caractère fiable de l'information légale est le résultat du contrôle effectué par les Greffiers. Le projet de mise en place en France d'une plate-

ÉLABORATION DES POSITIONS DE LA PROFESSION



Tout au long de l'année le Conseil national a participé à différentes réunions ou auditions aussi bien à la Chancellerie, dans d'autres ministères que devant des commissions parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale sur plusieurs textes.

- **la loi relative à l'exécution des décisions de justice et aux conditions d'exercices de certaines professions réglementées** (loi Bételle) a été définitivement adoptée en décembre 2010. Ce texte concerne directement les Greffiers des Tribunaux de commerce, notamment, avec la création du statut de Greffier salarié et l'obligation de formation professionnelle continue pour les Greffiers.

- **le projet de loi relatif à la modernisation des professions juridiques et judiciaires réglementées.** Des dispositions de ce texte intéressent également les Greffiers, notamment, la possibilité de confier le Greffe des tribunaux mixtes de commerce des DOM à un Greffier de commerce. Il s'agit ici aussi d'une vraie reconnaissance de la qualité de service que les Greffiers rendent aux justiciables et aux entreprises. Par ailleurs, ce texte prévoit la possibilité pour le Conseil national d'établir pour les usages de la profession un règlement soumis à l'approbation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

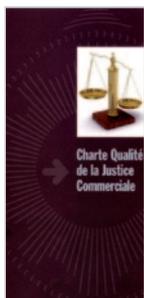
Le Conseil national a, d'ores et déjà, anticipé cette nouveauté en adoptant en septembre dernier le projet de règles professionnelles des Greffiers des Tribunaux de commerce.

Par ailleurs, le CNG a répondu à la consultation de la Commission européenne relatif au **livre vert sur l'interconnexion des registres du commerce en Europe**. Les Greffiers proposent la création d'un numéro d'identification unique européen et le renforcement de la communication entre les registres.



forme de publicité légale trouve son origine dans une proposition de la Commission européenne visant à simplifier et réduire les formalités et les coûts administratifs des entreprises. Cette plateforme pourrait en France prendre la forme d'un groupement réunissant la DILA, les organismes représentant les journaux d'annonces légales et les Greffes.

→ CHARTRE DE QUALITÉ DE LA JUSTICE COMMERCIALE



Signée entre le Conseil national des Greffiers des Tribunaux de commerce, la Conférence générale des juges consulaires de France et le Conseil national des administrateurs et des mandataires judiciaires, cette charte qualité présente une série de lignes d'actions et d'engagements rappelant, d'une part, l'attachement des signataires à la qualité de la justice commerciale et, d'autre part, leur volonté d'excellence alliant efficacité économique et sécurité juridique.

→ PAPIER SÉCURISÉ

Le Conseil national a adopté un modèle de papier sécurisé commun à toute la profession. Ce papier, utilisé notamment pour la délivrance des extraits Kbis, est identifiable par tous et renforce ainsi la visibilité et la reconnaissance de la mission de service public confiée aux Greffiers des Tribunaux de commerce.

→ L'ACCORD INFOGREFFE/INPI EST ENTRÉ EN VIGUEUR

Cette convention signée en avril 2009 a été mise en œuvre au cours de l'année 2010. Elle permet la distribution, pour le compte de l'INPI, des licences IMR (immatriculations, modifications, radiations) et des comptes annuels. Elle favorise également l'accès via le web aux informations (fiches d'identités, actes et bilans) des Tribunaux d'instance et Tribunaux mixtes de commerce.

Les principaux textes législatifs et réglementaires de l'année 2010

De nombreux textes adoptés ou publiés en 2010 intéressent particulièrement la profession de Greffier des Tribunaux de commerce :

Acte authentique électronique

- L'arrêté du 20 avril 2010 relatif à l'acte authentique électronique des Greffiers en matière de RCS prévoit que les extraits du Registre du Commerce et des Sociétés ont une valeur authentique.

Question Prioritaire de Constitutionnalité

- La loi organique du 10 décembre 2009, qui introduit dans l'ordre juridique français la Question Prioritaire de Constitutionnalité, concerne les Tribunaux de commerce qui relèvent de la Cour de Cassation.

Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée

- La loi sur l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL) a été adoptée le 15 Juin 2010 et les premiers décrets d'application publiés en décembre 2010. La création de ce nouveau statut est une avancée importante. En effet, un nouveau registre est créé et ce registre spécial des EIRL est confié aux Greffiers complétant ainsi le RCS et le RSAC. Il s'agit clairement d'une reconnaissance du savoir-faire et de la capacité des Greffiers à accompagner les entreprises. Le texte dispose que les auto-entrepreneurs et les professions libérales optant pour ce nouveau statut s'inscriront désormais au Greffe.

ACTUALITÉS 2010

→ PARTENARIATS

Tout au long de l'année, le CNG et Infogreffe ont noué des partenariats qui témoignent de la place centrale occupée par les Greffiers des Tribunaux de commerce dans le monde de l'économie et du droit.

- **COEPIA** : participation du CNG aux travaux du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA) placé sous l'autorité du Premier Ministre.

- **Fondation pour le Droit Continental** : adhésion du CNG à la Fondation pour le Droit continental. Cette Fondation constitue un relais auprès des pouvoirs publics afin de proposer des évolutions législatives et réglementaires du droit national. La Fondation permet également de se rapprocher de partenaires étrangers et des administrations européennes et internationales pour faire valoir les spécificités françaises et notamment le RCS et le savoir faire des Greffiers.

- **Partenariat CNG/Paris-Dauphine** : le CNG a signé un partenariat de recherche universitaire sur le thème « l'efficacité du mode de gestion du service public de la Justice confié à des Greffiers, officiers publics et ministériels ». Il récompensera également des mémoires de master sur un thème lié aux domaines d'intervention et aux missions exercées par les Greffiers des Tribunaux de commerce

- **Partenariat avec la Caisse des Dépôts** : l'objectif

est de contribuer à la performance, la promotion et à la modernisation de la profession au service de la justice commerciale et des entreprises est entré dans sa deuxième année de mise œuvre.

- **Le Conseil national est également membre du Conseil national des tribunaux de commerce et du Haut Conseil des professions du droit.** Il participe en outre aux travaux du Haut conseil du droit.

- **Partenariat avec la DGME** : mise en place par Infogreffe d'un site internet dédié au transfert de siège social, aux autres formalités modificatives, et à tous les services de dématérialisation permettant de simplifier les formalités des entreprises. Ce site en marque blanche facilite l'accès à la saisie en ligne des annonces des journaux d'annonces légales.

- **Partenariat avec la DNLF** : réflexion de la profession et de la Chancellerie sur la création d'un registre des interdits de gérer.

→ DÉPÔT EN LIGNE DES COMPTES ANNUELS SUR IGREFFES.COM

Ce service, lancé en juillet 2010, permet aux entreprises et aux mandataires de déposer des comptes sociaux à partir du portail dédié aux formalités avec les Greffes. Depuis cette date, la procédure de transmission du double des comptes à l'INPI est également entièrement dématérialisée.

CONGRÈS NATIONAL



Le 122^{ème} Congrès des Greffiers des Tribunaux de commerce, s'est tenu à Tours les 23, 24 et 25 septembre 2010. Le thème central en était le droit au service du développement des entreprises auquel les Greffiers des Tribunaux de commerce apportent simplification et l'indispensable sécurité juridique. Monsieur Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation et

Monsieur Laurent Vallée, nouveau Directeur des affaires civiles et du sceau du ministère de la justice et des libertés ont participé aux travaux. Les grands sujets d'actualité comme le guichet électronique de création d'entreprises et le nouveau statut de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée ont également été abordés.



☞ [suite de la p.13]

De nombreux textes adoptés ou publiés en 2010 intéressent particulièrement la profession de Greffier des Tribunaux de commerce :

Réseaux consulaires

— La loi 2010 - 853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services sur les missions de CFE. Les Greffes de Tribunaux de commerce ont ainsi contribué à l'élaboration, en 2010, des listes électorales pour l'élection des membres et des délégués consulaires lors des élections consulaires.

Réforme de la procédure commerciale

— Le décret n°2010 -1165 du 1^{er} octobre 2010 relatif à la conciliation et à la procédure orale en matière civile, commerciale et sociale simplifie la délégation de la mission de conciliation du juge à un conciliateur de justice, et crée cette possibilité au Tribunal de commerce. Il institue par ailleurs, dans un contexte de procédure orale, un cadre sécurisé aux communications écrites entre les parties.

Registre spécial des agents commerciaux

— Décret n° 2010 -1310 du 2 novembre 2010 : pour simplifier les démarches des agents commerciaux, l'obligation de renouvellement de l'inscription au registre spécial tenu par le Greffier est supprimée.

→ APPLICATION IPHONE INFOGREFFE

Précurseur en matière de nouvelles technologies, Infogreffe propose depuis avril 2010 une application iphone (gratuite et compatible ipad) permettant d'accéder à 4 millions de sièges sociaux immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés et d'obtenir les informations sur les entreprises.

La recherche d'informations, simple et rapide, se fait soit à partir du numéro Siren de l'entreprise, soit à partir de sa dénomination.

Grâce au système de géolocalisation intégré, l'application mobile indique, par image satellite ou sur un plan, l'adresse de l'entreprise et permet également le calcul d'itinéraire.

→ WWW.GREFFES.COM



Le site greffes.com, réalisé conjointement par le Conseil National et Infogreffe a pour objectif de donner une image commune de la profession. Ce site donne aux internautes des informations

pratiques (guide des formalités, prévention des difficultés des entreprises) et sur l'activité de chacun des Greffes. Les principales données (locales et nationales) de l'observatoire statistiques de la profession sont disponibles sur greffes.com

→ PORTAIL DES JUGES ET DES AVOCATS

Infogreffe travaille à la réalisation d'un portail judiciaire, permettant à toutes les professions juridiques et auxiliaires de justice d'échanger en ligne de façon sécurisée avec les Tribunaux de commerce. Cette plate-forme nationale s'adressera aux juges, aux avocats, aux huissiers, aux administrateurs et mandataires judiciaires etc.

Le portail des juges est d'ores et déjà effectif. Il leur permet de consulter le calendrier des audiences et de suivre en ligne leurs affaires. Les avocats peuvent y faire des demandes d'enrôlement, de renvoi, consulter le calendrier des audiences ainsi que leurs affaires.

Greffiers des Tribunaux de commerce

DIFFUSION DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE, UNE CHAÎNE DE QUALITÉ



LES DÉCLARATIONS



**4 MILLIONS
D'ENTREPRISES
IMMATRICULÉES
EN FRANCE**

LES ACCÈS EN LIGNE



PORTAIL DES GREFFIERS



Site web de formalités en ligne des greffes :
Immatriculations,
modifications statutaires,
injonctions de payer,
dépôts des comptes
annuels

PORTAIL ENTREPRISES



Mission Guichet Unique
Site web du guichet
entreprises permettant
les formalités d'immatriculation des entreprises en ligne

PORTAILS DÉDIÉS

- pour les Avocats
- pour les Juges
- pour les Administrateurs et Mandataires Judiciaires

LE TRAITEMENT



Les 135 Greffes des Tribunaux de Commerce

- Réceptionnent
- Contrôlent
- Enregistrent
- Authentifient

les informations collectées



ET LA DIFFUSION



Base de données de diffusion des registres locaux des Greffes

- Registre du Commerce et des Sociétés
- Registre des Sûretés
- Activités Judiciaires
- Registre Spécial des Agents Commerciaux
- Registre Spécial des EIRL
- Fichier national des gages sans dépossession

LES PUBLICS

LE GRAND PUBLIC ET LES ENTREPRISES

par www.infogreffe.fr

Informations gratuites sur les entreprises, aide sur les démarches et formalités des Greffes (guide), informations diverses sur les Greffes et les Tribunaux, ventes d'actes.

par les sociétés commerciales de rediffusion

Accès en temps réel aux actes et bilans déposés et enregistrés par les Greffiers.

L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Accès sécurisés spécifiques dédiés aux autorités judiciaires et à la police RPVJ (Réseau Privé Virtuel Justice).

LA BANQUE DE FRANCE ET LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Alimentation automatique pour les banques et établissements financiers, outils d'aide à la décision.

L'INPI

Utilisation des données des Greffes pour la recherche d'antériorité pour l'attribution des marques. Production des licences du Registre National du Commerce et des Sociétés pour le compte de l'INPI : licences IMR et comptes annuels.

LES APPLICATIFS SPÉCIFIQUES

Saisie des données bilancielles pour la détection de difficultés d'entreprises utilisées par les Greffes.

Accès dédié pour les avocats (RPVA)

Accès dédié pour les Juges

Echanges avec les registres européens : EBR (European Business Register)

Préparation de l'interopérabilité entre les registres.

L'ACTIVITÉ 2010

Tout au long de l'année 2010, les 135 Greffes des Tribunaux de commerce et leurs 2 000 collaborateurs ont traité plus de 5 millions d'actes juridiques pour le compte des entreprises.

→ LES CHIFFRES CLÉS

1 million de décisions de justice

3 millions de formalités

1 million d'inscriptions de nantissements et privilèges

→ IMMATRICULATIONS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2010

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Personnes physiques	3 553	3 648	4 826	4 725	3 981	4 662	3 787	2 987	3 237	3 285	2 786	2 365	43 842
Sociétés commerciales	14 335	14 686	17 281	15 128	12 942	15 744	14 423	11 223	13 040	13 967	13 435	13 498	169 700
GIE	38	35	52	32	26	32	34	26	27	30	16	44	392
Sociétés civiles	5 387	5 890	6 898	6 289	5 654	6 942	6 669	4 971	5 631	6 252	6 776	6 448	73 806
Total	23 313	24 259	29 057	26 174	22 603	27 380	24 913	19 207	21 935	23 534	23 012	22 353	287 740

→ RADIATIONS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2010

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Total	19 943	19 544	23 678	16 807	15 259	18 645	15 480	14 372	21 302	21 207	17 315	19 435	222 987

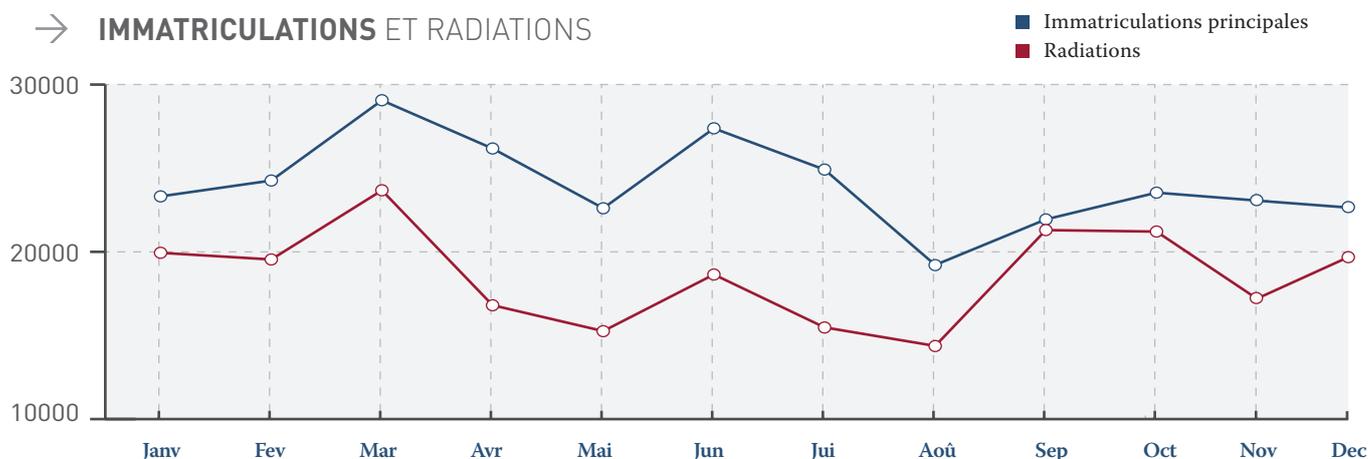
Les chiffres clés d'Infogreffe

- Environ **1 million** de visiteurs uniques par mois sur le site.
- Plus de **10 millions** de documents commandés via le web en 2010 et plus de **23 millions** ces trois dernières années.
- Plus de **31 800** abonnés.
- Sur les cinq dernières années, le nombre d'abonnés aux services d'Infogreffe a **doublé**.
- **95%** c'est le pourcentage d'abonnés qui considèrent les services d'Infogreffe comme efficaces selon l'étude réalisée par l'Ifop en 2009. Ils sont **90%** à considérer Infogreffe comme un service fiable.

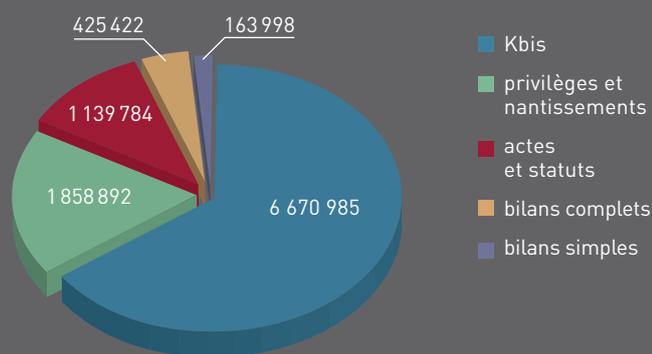
→ JUGEMENTS D'OUVERTURE DE PROCÉDURES COLLECTIVES DE JANVIER À DÉCEMBRE 2010

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	TOTAL
Jugements d'ouverture de sauvegarde	81	100	119	81	63	81	125	44	85	90	111	57	1 037
Jugements d'ouverture de redressement judiciaire	1 377	1 436	1 780	1 322	1 338	1 505	1 348	449	1 519	1 517	1 450	900	15 941
Jugements d'ouverture de liquidation judiciaire	3 004	2 958	3 317	2 500	2 488	2 973	2 503	1 204	3 323	2 777	2 764	1 862	31 673
Jugements d'ouverture sur résolution de plan	184	223	245	182	176	198	193	56	254	222	212	138	2 283
nb total d'ouvertures de procédures collectives	4 646	4 717	5 461	4 085	4 065	4 757	4 169	1 753	5 167	4 600	4 524	2 957	50 934

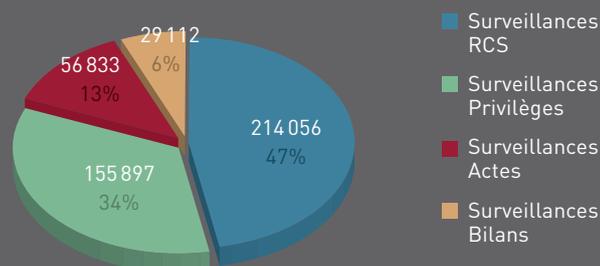
→ IMMATRICULATIONS ET RADIATIONS



Actes délivrés en 2010 sur Infogreffe via le web et les web services



Nombre de surveillances posées sur Infogreffe (au 31/12/2010)



NB : la pose de surveillance est gratuite ainsi que l'alerte par mail et/ou sms, seule la consultation d'un événement est payant. Ce service est accessible par simple inscription avec une adresse email.

www.cngtc.fr
www.infogreffe.fr
www.greffes.com



**Conseil National des Greffiers
des Tribunaux de Commerce**

29, rue Danielle Casanova
75001 Paris



Infogreffe

5/7 avenue de Paris
94307 Vincennes Cedex